



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le 12/08/2025
ID : 057-245700695-20250807-D2025_119_SI-AR

DECISION 2025-119

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2020-10 en date du 10 juillet portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Roland BALCERZAK, Vice-Président en charge de la Mobilité et de la Coopération transfrontalière.

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 21 septembre 2022, passée entre la Commune de Boust et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de travaux d'Effacement de Réseaux Aériens sur voirie d'intérêt communal (VIC), rue du Moulin et des Jardins à Boust,

Vu l'avenant n° 1 en date du 3 décembre 2024 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, modifiant le montant initial de l'enveloppe financière de 290 000 € T.T.C. à 330 000 € T.T.C.,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « ERA/VIC – Boust – rue du Moulin et des Jardins » est conclu avec la société SDEL Lumière dénomination Citéos située à 57970 BASSE-HAM, pour un montant de 258 904,45 € H.T. soit 310 685,34 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 août 2025

Pour le Président
Et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité
et de la Coopération transfrontalière